

Recyclage C.A.E.E.R.S.

Titre(s) visé(s)

? Attestation de formation de « recyclage CAEERS » menant à la revalidation du certificat d'aptitude correspondant (CAEERS).

Texte(s) de référence

? Arrêté du 24 juillet 2013 modifié par arrêtés du 09/03/2015 et 14/08/2015 relatifs à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime – Annexe 3 - Appendice 3.

Finalité(s), objectif(s) de la formation, compétences attendues

? Revalidation du certificat d'aptitude CAEERS pour une durée de validité de 5 ans.

? Par une remise à niveau des connaissances théoriques et pratiques et la réalisation d'exercices simulés, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation : de prendre la responsabilité d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage ou canot de secours pendant et après sa mise à l'eau, de faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage, d'encadrer les survivants, de gérer les embarcations et radeaux après abandon du navire, d'utiliser les dispositifs de repérage, y compris de communication, signalisation et engins pyrotechniques et d'apporter les premiers secours aux survivants.

Public(s) concerné(s), condition(s) d'admission, prérequis formation

? Toute personne dont le certificat d'aptitude CAEERS arrive à échéance, à l'exception des titulaires exerçant des fonctions à bord de navires de pêche ou armés aux cultures marines, la revalidation du CAEERS n'étant pas exigée, dans ce cas.

? Être titulaire d'un certificat CAEERS*.

? Être titulaire d'un certificat CFBS* ou d'une attestation TIS, en cours de validité.

? Être titulaire, le cas échéant, d'une attestation de formation de recyclage CAEERS effectuée à bord (si option formation de recyclage CAEERS - version courte*).

? Une attestation de visite médicale, en cours de validité, certifiée par un médecin des gens de mer, sera exigée avant l'entrée en formation.

* ces certificats et attestations vous seront demandés lors de l'inscription.

Conditions de délivrance de l'attestation d'aptitude

? Avoir suivi et participé activement à la formation.

? Avoir atteint la norme de compétence minimale requise, décrite au tableau A-VI/2.1.

? Une évaluation continue de la pratique est réalisée par les formateurs, lors d'exercices. Un test de connaissances écrit (type QCM) vient valider la formation. La formation est attestée lorsque le (la) stagiaire a obtenu une note supérieure à 10.

Conditions de délivrance du certificat correspondant

- ? Être titulaire de l'attestation de formation et d'aptitude « recyclage CAEERS ».
- ? Avoir 18 ans, au moins et avoir accompli un service en mer d'une durée de 6 mois, à minima.
- ? Satisfaire aux conditions d'aptitude physique fixées par arrêté modifié du 16 avril 1986.

Durée(s)

? **12h ou 8h** selon le profil du (de la) candidat(e) à la formation, une formation à bord durant les 5 années qui précèdent le recyclage devant être justifiée pour bénéficier d'une formation de recyclage de courte durée.

Modalité(s) de formation, effectifs (seuils) par session

- ? Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle dédiée et équipée du matériel pédagogique requis, pour la théorie et en extérieur pour la partie pratique (milieu mer avec mise à l'eau, mise en oeuvre des radeaux sur mer et sous bossoirs et exercices de navigation).
- ? La partie pratique est assurée sur Lorient, par l'un de nos prestataires de service. Les brassières et combinaisons de survie sont fournies durant la formation. Prévoir des vêtements de rechange et chaussures de sécurité.
- ? Possibilité de stage INTRA, en fonction de la disponibilité des équipements pédagogiques,
- ? de 8 à 16 stagiaires (maximum).



? Formateurs professionnels pour adultes, experts en formation sécurité et survie, titulaires des attestations et certificats TIS et CAEERS (STCW 2010).

Coût, horaires, dates et sites de formation

Recyclage CAEERS - EXPLOITATION DES EMB

? Nous consulter.

Enseignements - Contenu

Financement

? Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié e, indépendant e, demandeur euse d'emploi, autre...)

Enseignements théoriques

- Remise à niveau, actualisation des connaissances...
- Les changements intervenus dans la réglementation.
- Les changements intervenus dans la technologie.
- L'accidentologie des embarcations et radeaux de sauvetage.

Exercices pratiques

- Interpréter les inscriptions figurant sur les radeaux de sauvetage.
- Préparer et mettre à l'eau, en toute sécurité, embarcations et radeaux de sauvetage. **
- Donner des ordres corrects pour mettre à l'eau des embarcations et radeaux jusqu'à l'eau.
- Préparer et mettre à l'eau, en toute sécurité, les embarcations et radeaux de sauvetage et s'éloigner rapidement du bord du navire. **
- Utiliser les dispositifs de largage en charge et sans charge.
- Récupérer, en toute sécurité, les embarcations, radeaux et canots de secours. **
- Réenclencher correctement ces dispositifs.
- Faire démarrer et fonctionner un moteur intérieur installé à bord d'une embarcation.
- Ramer, barrer, gouverner au compas. **
- Utiliser les divers éléments de l'armement des embarcations et radeaux de sauvetage.
- Gérer et utiliser les dispositifs de repérage. **
- Utiliser le matériel radioélectrique portatif pour embarcations et radeaux de sauvetage.
- Utiliser le matériel de signalisation, y compris engins pyrotechniques.
- S'occuper des blessés pendant et après l'abandon du navire en utilisant le matériel.

TOTAL HEURES STAGIAIRE

EMBARQUEZ VERS LA COMPÉTENCE MARITIME

